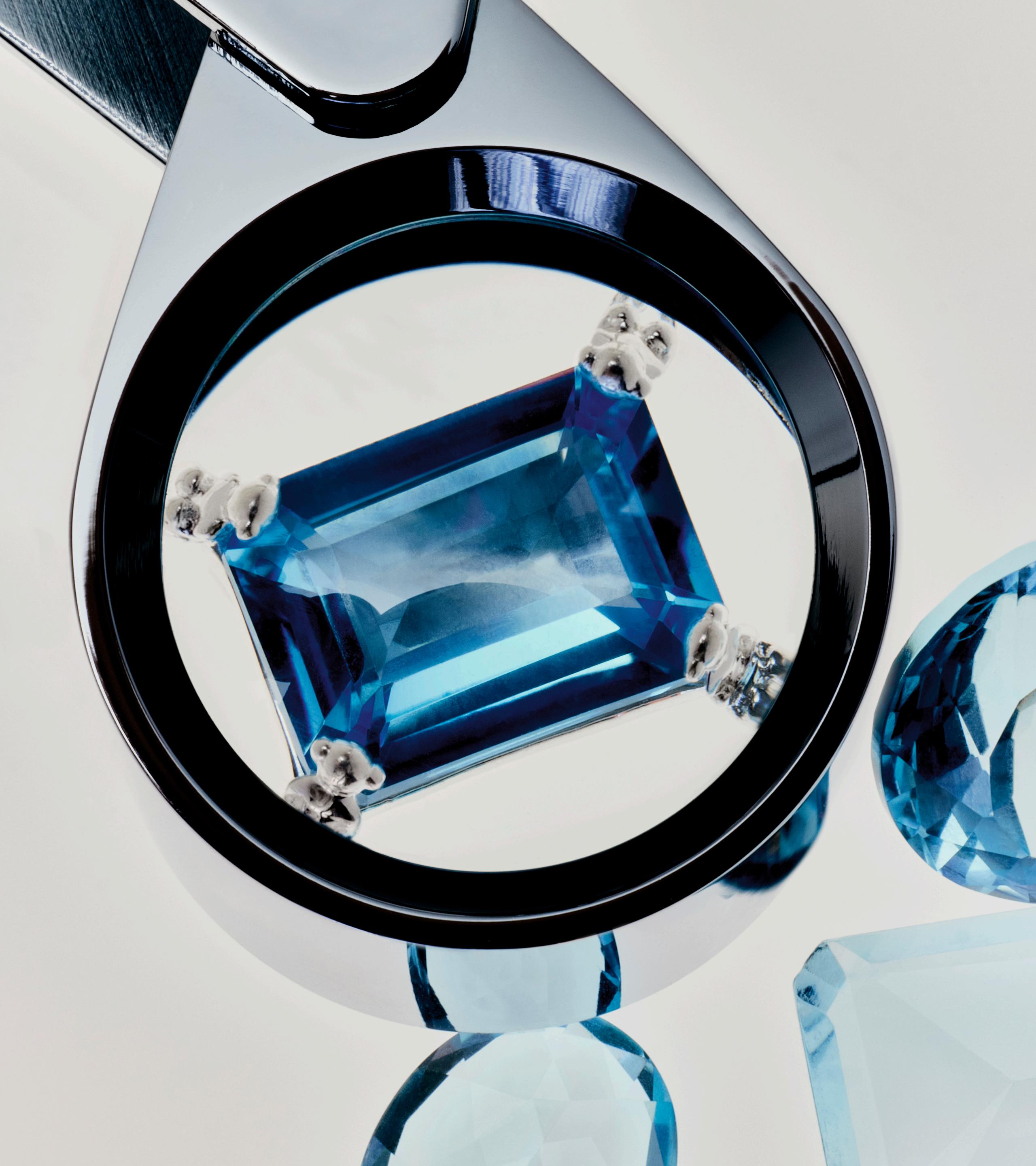


# TOUS

## CODE D'ÉTHIQUE DU GROUPE TOUS



# CONTENUS

## LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

1. OBJET	p. 4
2. CHAMP D'APPLICATION	p. 5
3. MISSION, VISION ET VALEURS DU GROUPE TOUS	p. 6
4. NOS PRINCIPES D'ACTION	p. 7
5. LIGNES GÉNÉRALES D'ACTION	
5.1. DIVERSITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	p. 8
5.2. PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES	p. 9
5.3. ENGAGEMENT ENVERS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	p. 9
5.4. PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL	p. 9
5.5. INTERDICTION DE TOUTE FORME DE CORRUPTION, DE TRAFIC D'INFLUENCE ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS	p. 10
5.6. DÉFENSE DE LA CONCURRENCE ET PARTICIPATION AUX CONCOURS PUBLICS	p. 11
5.7. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS	p. 11
5.8. IMAGE FIDÈLE EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET COMPTABLE	p. 11
5.9. TRANSPARENCE ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS	p. 12
5.10. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	p. 12
5.11. SÉCURITÉ DES INFORMATIONS	p. 13
5.12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE	p. 13
5.13. RESPECT DES NORMES D'URBANISATION	p. 14
6. CONFORMITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE DU CODE D'ÉTHIQUE	p. 15
7. CANAL ÉTHIQUE	p. 16
8. NON-RESPECT ET RÉGIME DE SANCTIONS	p. 17
9. CONTACT	p. 18
10. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	p. 19



# LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

En tant qu'entreprise centenaire, nous travaillons en gardant toujours à l'esprit l'héritage que nous construisons. Pour y parvenir, notre système de bonne gouvernance est fondamental. Il est inspiré des meilleures pratiques de bonne gouvernance, de durabilité et d'éthique des affaires et est basé sur l'engagement à les respecter.

Le Code d'éthique du Groupe TOUS est le reflet de notre culture éthique et d'entreprise de conformité. Le connaître et le respecter à la lettre est gage de transparence et de durabilité, mais également un facteur clé qui génère la confiance de nos clients, de nos collaborateurs, de nos franchisés et de nos fournisseurs.

Ensemble, nous avons grandi en tant qu'organisation, partageant notre culture d'entreprise qui définit qui nous sommes et notre manière d'agir, en l'adaptant aux défis actuels, mais également en renforçant et en intégrant nos valeurs, en le faisant avec passion. C'est pourquoi, depuis la présidence et la haute direction de l'organisation, nous souhaitons promouvoir et stimuler à tous les niveaux l'engagement envers cette culture de la conformité. Rappelons que la diffusion, l'intégration et la connaissance de nos principes et valeurs sont un objectif stratégique pour le Groupe TOUS.

Nous devons respecter et appliquer le Code d'éthique dans tous nos domaines d'action, quels que soient la catégorie, le niveau de responsabilité ou les fonctions internes. Tous ceux d'entre nous qui travaillent avec et pour le Groupe TOUS sont tenus de respecter les principes de conduite établis dans le Code d'éthique, en plus d'utiliser le Canal éthique que le Groupe TOUS met à notre disposition pour signaler des irrégularités et/ou des comportements inappropriés que nous aurions pu observer dans l'exercice de nos activités professionnelles.

Nous faisons tous partie de TOUS et nous sommes tous indispensables pour continuer à travailler et à renforcer notre culture de la conformité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation. C'est pourquoi il est essentiel que nous continuons à travailler conformément à ces lignes directrices de comportement éthique, communes à toutes les entreprises qui composent le Groupe TOUS, et qui visent à promouvoir l'entraide et la consultation continue dans des situations susceptibles de compromettre nos principes et nos valeurs.

Manresa, mai 2024.

Alba Tous,  
Présidente de TOUS

# 1. OBJET

Dans ce Code d'éthique, nous reflétons nos principes et nos valeurs, ainsi que la conduite professionnelle qui doit être promue et les comportements qui doivent être évités dans le développement de nos activités au sein du Groupe TOUS (ci-après également, le « **Groupe** » ou « **TOUS** »).

Le Code d'éthique constitue l'instrument réglementaire le plus important au sein de la structure réglementaire du Groupe TOUS. Ainsi, ses principes et lignes d'action sont développés dans les politiques, normes et procédures internes. De même, il représente l'engagement de TOUS envers le respect de la réglementation et la tolérance zéro pour toute conduite pouvant impliquer un non-respect.

Cet engagement est partagé par toutes les sociétés du Groupe TOUS qui veillent à l'application réelle et efficace de ces principes et lignes d'action, afin de prévenir, de détecter et de réagir face à tout acte susceptible de mettre l'organisation en danger.





## 2. CHAMP D'APPLICATION

Notre Code d'éthique doit obligatoirement être respecté par les professionnels faisant partie de quelque société du Groupe, qu'ils soient membres des organes d'administration, dirigeants ou salariés, quels que soient leur niveau hiérarchique, leur situation géographique ou leur fonction.

De même, ce Code est applicable aux fournisseurs, distributeurs, franchisés, travailleurs indépendants, agents, licenciés, entreprises sous-traitantes, et à toutes les personnes qui, sans être des salariés, agissent au nom du Groupe et/ou pour son compte, en vertu d'une relation contractuelle et/ou professionnelle, ou qui peuvent affecter TOUS par leurs actions, et doit être connu et/ou accepté par ces derniers. Tous sont désignés conjointement, ci-après, comme des « Collaborateurs ».

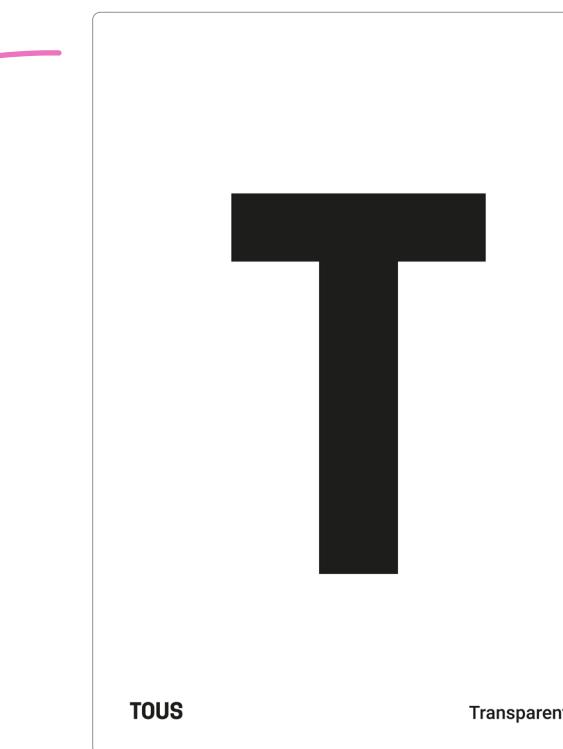
Nous encourageons la collaboration avec des tiers qui partagent nos critères éthiques ainsi que notre responsabilité sociale et environnementale. C'est pourquoi nous disposons d'un Code d'éthique spécifiquement pensé pour les fabricants et les fournisseurs. Il est destiné à définir et étendre ces normes minimales aux fabricants des produits commercialisés par TOUS, ainsi qu'aux prestataires de services sous contrat.

Conformément à ce qui précède, les contrats que nous signons doivent inclure une clause spécifique par laquelle l'autre partie s'engage à respecter la réglementation applicable, ainsi que les principes éthiques établis dans le Code d'éthique du Groupe TOUS, le **Code d'éthique pour les fabricants et les fournisseurs**, ou dans son propre code avec un contenu équivalent.

# 3. MISSION, VISION ET VALEURS DU GROUPE TOUS

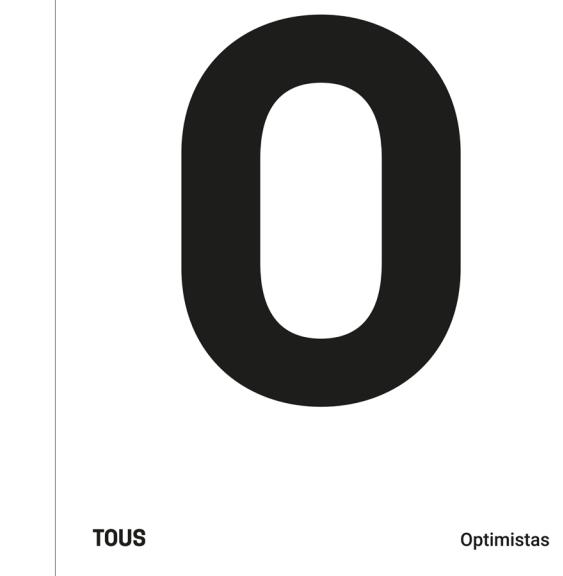
#WeAreTransparent

Nous nous engageons dans chaque projet, envers chaque personne et envers notre communauté de manière transparente et honnête. Ensemble, nous relevons des défis qui nous mettent en valeur.



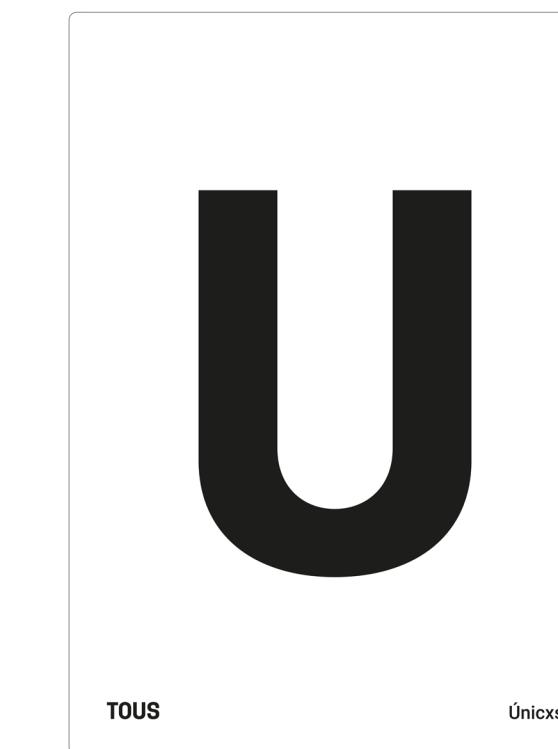
#WeAreOptimists

Nous sommes passionnés par ce que nous faisons et pour qui nous le faisons. Nous relevons chaque défi avec enthousiasme. Notre optimisme nous permet de voir le joyau que chaque personne ou projet peut devenir.



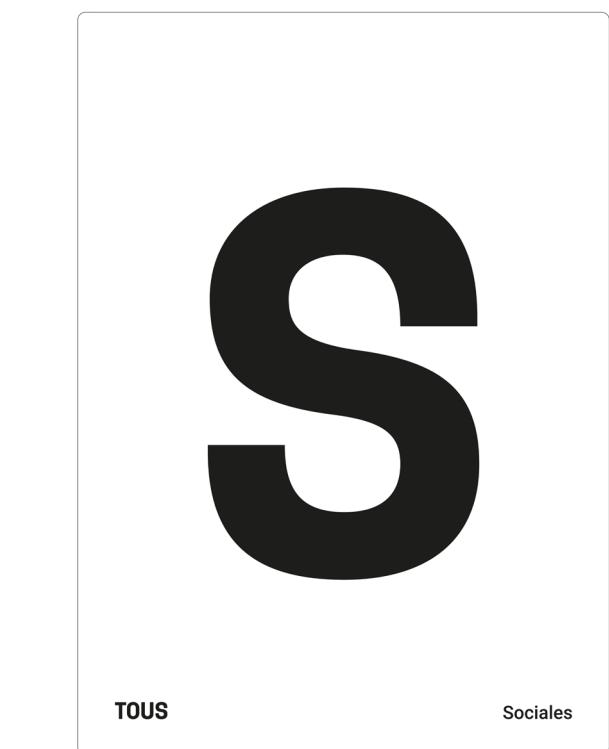
#WeAreUnique

Notre créativité nous rend uniques. Nous faisons preuve d'originalité et d'audace. Nous créons avec excellence, nous innovons pour surprendre et générer un impact positif.



#WeAreSocial

Nous promouvons la collaboration et la diversité. Nous cherissons les liens que nous créons, connectons les idées et célébrons l'inclusion. Nous atteignons nos objectifs de manière durable.



## WE CRAFT A WORLD OF JOY

Objectif du Groupe

Nous sommes plus de 4 000 professionnels travaillant ensemble avec la même vision : faire de TOUS la marque de bijoux de luxe accessible avec le plus grand succès, que tout le monde désire et la plus engagée au monde.

De plus, nous nous engageons à intégrer des pratiques durables dans nos opérations, de la sélection des matériaux à la gestion des déchets, démontrant ainsi notre respect de l'environnement et pour les générations futures.

Notre mission est d'inspirer les personnes à s'exprimer et prendre soin d'elles à travers l'enthousiasme et la joie, toujours au service de nos clients, en générant un impact positif sur notre communauté.

# 4. NOS PRINCIPES D'ACTION



Les principes généraux d'action qui doivent guider les lignes de conduite de tous les Collaborateurs sont les suivants :

## 1. RESPECT DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR ET DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nous agissons conformément à la législation en vigueur et respectons pleinement les engagements et obligations assumés dans nos relations contractuelles avec des tiers, ainsi que les usages et bonnes pratiques des lieux dans lesquels nous exerçons nos activités.

## 2. TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ INSTITUTIONNELLE

Nous considérons l'intégrité institutionnelle comme la somme des comportements individuels dans tous les domaines d'action. De cette manière, l'exercice de nos activités commerciales se distingue par sa recherche continue d'excellence et de transparence génératrice de confiance.

## 3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous recherchons l'intérêt social, en promouvant la protection des droits de l'homme, des libertés publiques, de l'égalité des chances, de la non-discrimination et du multiculturalisme, en considérant l'entreprise comme une unité qui prend en compte non seulement les résultats, mais aussi la manière de les obtenir.

# 5. LIGNES GÉNÉRALES D'ACTION

## 5.1. DIVERSITÉ, INCLUSION, ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION

Chez TOUS, nous nous engageons en faveur d'une culture d'entreprise qui promeut le respect mutuel et l'égalité, permettant à chaque membre de l'équipe d'apporter son point de vue et son expérience uniques. Nous promouvons l'égalité des chances et maintenons une position de tolérance zéro envers toute forme de discrimination fondée sur l'idéologie, la langue, la religion ou les convictions, l'appartenance à un groupe ethnique, à une origine ethnique ou à une nation, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la situation familiale, la maladie ou la diversité fonctionnelle, l'âge, la représentation légale ou syndicale des travailleurs, les relations avec d'autres travailleurs du Groupe TOUS ou toute autre raison.

Ces principes guident et sont présents dans tous les domaines de nos activités, notamment dans la gestion des personnes : du personnel aux clients, en passant par nos fournisseurs, nos sous-traitants et tous ceux qui font partie de notre chaîne d'approvisionnement.

Chez TOUS, nous pensons que nos relations sont fondamentales, c'est pourquoi :

- Nous traitons toutes les personnes avec respect, dignité et équité, quelle que soit leur fonction dans l'organisation.
- Nous favorisons des environnements professionnels où l'égalité des chances est encouragée afin que chacun puisse atteindre ses objectifs.
- Nous valorisons et encourageons la culture collaborative et le travail d'équipe.
- Nous reconnaissons et respectons les différences individuelles, promouvant l'empathie et une communication ouverte et respectueuse.

TOUS interdit expressément toute sorte de manifestation de violence, d'abus d'autorité, de traitement dégradant, de harcèlement ou de conduite créant un environnement intimidant ou offensant, susceptible de menacer la dignité et l'intégrité de nos collaborateurs et des communautés dans lesquelles nous opérons.

De même, nous nous engageons à garantir la protection et le bien-être des animaux, dans les cas où leur participation ou implication est nécessaire au développement de nos activités, en démontrant toujours notre engagement en faveur des droits de tous les êtres vivants.





## 5.2. PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Chez TOUS, nous sommes rigoureusement impliqués dans la confidentialité et la protection des données personnelles de tous ceux avec qui nous interagissons, qu'ils soient employés, clients ou collaborateurs du Groupe TOUS. Pour garantir cet engagement, nous adoptons le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) comme norme mondiale en matière de confidentialité et de protection des données.

Notre démarche consiste à collecter et traiter uniquement les données personnelles strictement nécessaires au développement de nos activités et fournies dans ce cadre, dans le respect des critères de conservation requis par la réglementation applicable. De même, nous nous engageons à adopter dès le début les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité et le traitement correct des données, ainsi que pour fournir les informations nécessaires aux parties intéressées.

Au sein de TOUS, nous respectons le droit à la vie privée de nos Collaborateurs et nous utilisons de manière responsable les médias autorisés, les systèmes informatiques et toute autre ressource mise à disposition. En ce sens, des mesures de contrôle et de surveillance sont mises en œuvre sur ces outils pour garantir leur utilisation appropriée et professionnelle. De plus, nous disposons de politiques spécifiques de confidentialité et de protection des données, ainsi que de procédures internes pour garantir le respect de la réglementation.

Pour contrôler et garantir le respect continu de cette réglementation, nous disposons d'un Comité de protection des données et d'un Délégué à la protection des données (CPD ou DPD).

## 5.3. ENGAGEMENT ENVERS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité et la santé de nos collaborateurs sont une priorité. Nous nous efforçons de maintenir des environnements de travail sûrs et sains, en garantissant l'intégrité physique et le bien-être de chacun. Pour ce faire, nous respectons la réglementation en matière de prévention des risques professionnels et favorisons la connaissance des normes d'hygiène et de sécurité par nos équipes.

Nous nous engageons à exécuter toutes les mesures de sécurité nécessaires requises par la loi, en plus de celles qui améliorent les standards de protection de nos collaborateurs, contribuant ainsi à atténuer les risques professionnels identifiés et à garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous.

## 5.4. PROTECTION ET RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL

Chez TOUS, nous nous engageons à protéger les droits du travail et la sécurité sociale de nos Collaborateurs. C'est pour cette raison que nous n'autorisons pas des conditions de travail ou de sécurité sociale qui vont à l'encontre de ce qui est établi dans les dispositions légales, les conventions collectives ou les contrats individuels. De plus, nous rejetons expressément tout travail impliquant l'exploitation des enfants ou similaire. Nous promouvons la liberté d'association et le droit de grève.

Nous interdisons l'embauche de travailleurs sans communiquer au préalable leur affiliation à la sécurité sociale correspondante, ainsi que l'embauche de personnel étranger sans les permis de travail nécessaires. En ce sens, nous ne tolérons aucun type de tromperie dans les offres d'emploi ni le recours à des techniques de simulation de contrat ou de placement ou d'emploi.

## 5.5. INTERDICTION DE TOUTE FORME DE CORRUPTION, DE TRAFIC D'INFLUENCE ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous nous engageons à maintenir des pratiques éthiques et transparentes dans toutes nos opérations. Par conséquent, nous interdisons toute participation, directe ou indirecte, tant au niveau national qu'international, visant à corrompre des membres de l'autorité et/ou des agents publics, des dirigeants ou des employés d'entités tierces liées au Groupe.

De même, nous demandons à nos Collaborateurs de s'abstenir d'accepter, de demander, de promettre ou de recevoir des paiements, des cadeaux ou toute autre attention étrangère aux usages licites du marché de la part de personnes ou d'entités extérieures au Groupe TOUS, ou par l'intermédiaire de tiers.

Tous les Collaborateurs doivent fonder leurs relations sur les principes de transparence et d'égalité des chances, en excluant toute action visant à obtenir ou à offrir un bénéfice ou un avantage indu, et doivent suivre, dans tous les cas, les politiques internes expressément définies pour prévenir, détecter et réagir face à la corruption publique et privée, tout comme notre **Politique anticorruption du Groupe TOUS**, entre autres.

Notre règlement intérieur garantit également les meilleures normes de conformité lors du recrutement et de la sélection des Collaborateurs.

Conformément à tout ce qui précède, les Collaborateurs doivent prendre en considération les éléments suivants :

- Pour qu'il y ait un acte de corruption ou un acte lié à la corruption, une simple promesse ou offre d'un avantage suffit, sans qu'il soit nécessaire de procéder à la livraison matérielle ou à l'octroi effectif de l'avantage.
- L'avantage offert via cette corruption ne doit pas nécessairement être de l'argent. Il peut s'agir de toute contrepartie en nature, comme des cadeaux, des voyages, etc.
- La corruption passive (recevoir, demander ou accepter quelque chose) existe même si l'avantage est obtenu par une personne autre que des Collaborateurs du Groupe qui l'acceptent (p. ex., un membre de la famille ou un ami).
- Les paiements de facilitation constituent également une forme de corruption. Il s'agit de paiements de sommes d'argent ou de livraisons de marchandises, même si leur montant/valeur est faible, qui sont effectués à des fonctionnaires pour accélérer tout type de procédure.

Les Collaborateurs doivent également prévenir toute situation qui constitue un trafic d'influence, c'est-à-dire des actes ou des stratégies visant à guider ou influencer les actions d'un fonctionnaire ou d'un

membre de l'autorité, en profitant de toute situation découlant de leur relation personnelle avec eux, pour parvenir à une solution qui pourrait générer, directement ou indirectement, un avantage pour l'entreprise elle-même ou pour un tiers.

De même, les Collaborateurs doivent éviter les situations pouvant impliquer un conflit entre leurs intérêts personnels et ceux du Groupe. La prise de décision commerciale doit toujours être basée sur les meilleurs intérêts pour le Groupe TOUS, en promouvant un maximum d'objectivité et d'impartialité et en rejetant ainsi toute situation éventuelle de conflit d'intérêts ou de favoritisme lors de l'élection.

De même, nous développons notre modèle économique sans interférer ni participer aux processus politiques qui peuvent exister dans les territoires où nous exerçons nos activités. Toute relation du Groupe avec les gouvernements, autorités, institutions et partis politiques est fondée sur les principes de légalité et de neutralité politique.

Tout don, parrainage, mécénat ou tout autre projet social, culturel, scientifique, caritatif, sportif ou similaire auquel le Groupe TOUS souhaite participer doit faire l'objet d'un protocole de vérification de la destination réelle des fonds avant sa réalisation. Les partis politiques et les fondations qui leur sont liés sont expressément exclus.



## 5.6. DÉFENSE DE LA CONCURRENCE ET PARTICIPATION AUX CONCOURS PUBLICS

Nous opérons sur le marché dans le respect de la législation en vigueur et en basant nos actions sur les principes de libre concurrence et d'égalité des chances.

Nous interdisons strictement tout comportement susceptible d'induire en erreur ou de dénigrer la concurrence ou des tiers, en évitant dans tous les cas de modifier les prix qui pourraient résulter de la libre concurrence des concurrents. De même, nous excluons toute action visant à obtenir un bénéfice, un profit ou un avantage déloyal ou illégitime vis-à-vis des clients, fournisseurs, concurrents et autres acteurs du marché, par exemple, à travers les comportements suivants :

- Faire de fausses déclarations ou promesses à un client ou au marché sur les qualités ou les caractéristiques d'un produit qui nous appartiennent ou de celui d'un concurrent.
- Colporter des rumeurs sur les réseaux sociaux, dans les médias ou directement auprès des clients, sur un concurrent, ses produits et services, ou sur toute autre entreprise.
- Accéder à des données, des informations techniques sur les produits ou aux stratégies commerciales d'un concurrent par l'intermédiaire d'un fournisseur commun, d'un membre de la famille, d'un contact de confiance ou par le biais de recherches allant au-delà des informations pouvant être considérées comme publiques.

- Profiter d'informations réservées qui ont été consultées en raison de la fonction occupée ou du travail effectué au sein du Groupe TOUS pour les céder à des tiers, les vendre ou les utiliser pour acquérir ou vendre des actions/participations, ou pour toute autre transaction ou affaire.

Enfin, chez TOUS, nous rejetons toute conduite tendant à influencer de manière inappropriée le résultat d'une vente aux enchères ou d'un concours public, y compris des conduites telles que : (i) accepter ou demander un avantage pour ne pas participer à une vente aux enchères ; (ii) prendre des dispositions avec un autre enchérisseur afin de modifier le prix final de l'enchère ; ou (iii) abandonner frauduleusement l'enchère une fois l'attribution obtenue.

## 5.7. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Au sein du Groupe TOUS, nous reconnaissions la valeur des informations que nous traitons, tant les nôtres que celles des tiers. Nous assumons donc la responsabilité de les gérer de manière responsable et prudente. Il est essentiel de comprendre que les informations non publiques accessibles dans l'exercice des fonctions professionnelles sont réservées et confidentielles. Elles doivent donc être utilisées exclusivement pour l'exécution de votre travail.

Toute utilisation inappropriée desdites informations pour son propre bénéfice ou celui de tiers est expressément interdite, à la seule exception des obligations légales, administratives ou judiciaires qui pourraient être imposées.

En ce sens, les Collaborateurs doivent maintenir la confidentialité du contenu des informations liées à leur travail, en ne les divulguant pas à des tiers ni en les utilisant à des fins privées, en protégeant notamment ce qui peut être considéré comme un secret d'affaires et/ou des informations appartenant exclusivement au Groupe TOUS. Ainsi, en cas de rupture du contrat de travail ou de la relation professionnelle, les informations réservées et confidentielles auxquelles l'accès a pu être obtenu doivent obligatoirement être restituées.

## 5.8. IMAGE FIDÈLE EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Nous devons garantir la véracité des informations financières et comptables pour ainsi obtenir une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe TOUS, ce qui permet, à son tour, de respecter les obligations applicables en matière fiscale et de sécurité sociale.

Dans le but de promouvoir les plus hauts standards de conformité en la matière, notre direction financière établit des lignes directrices claires concernant l'élaboration des informations financières et comptables, interdisant toute manœuvre visant à dissimuler des revenus ou des bénéfices, garantissant ainsi la transparence et la légalité de nos opérations.

Par ailleurs, nous soumettons nos informations financières à des audits réguliers et prenons des mesures pour prévenir et détecter toute tentative d'utilisation de notre structure pour des activités liées au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

Notre engagement envers la transparence s'étend également à la demande, à l'utilisation et à la justification des subventions, en fournissant des informations exactes et vérifiables, ainsi qu'en effectuant un suivi régulier et rigoureux des subventions reçues. Dans cette optique, nous interdisons les demandes de subventions, d'allégements fiscaux ou d'aides publiques au nom de TOUS où interviennent de fausses données ou des conditions altérées au profit du Groupe.

## 5.9. TRANSPARENCE ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Le secteur d'activité auquel appartient le Groupe TOUS implique l'adoption de mesures spécifiques en matière de transparence et de contrôle des opérations, notamment dans le but de prévenir les comportements liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En ce sens, nous interdisons catégoriquement toute action visant à promouvoir, faciliter, participer ou dissimuler tout type d'opération liée au blanchiment d'argent et/ou au financement du terrorisme. Tous nos Collaborateurs doivent se conformer aux procédures internes établies et signaler toute opération suspecte dont ils auraient connaissance, conformément au *Manuel général de prévention du blanchiment d'argent du Groupe TOUS*.

Plus précisément, nous limitons les opérations en espèces uniquement à celles autorisées par la réglementation applicable et nous interdisons d'effectuer des paiements ou des encaissements à des personnes physiques ou morales autres que celles qui apparaissent

sur une facture ou dans le contrat qui régit la relation, sauf s'il existe une justification légale pour le faire (saisie, cession de créances, etc.).

De plus, nos Collaborateurs doivent appliquer les protocoles établis pour l'utilisation des cartes de crédit, de débit et des chèques de voyage. Il est strictement interdit de modifier ou de manipuler les appareils de collecte ou de facturation, tels que le terminal de point de vente (POS), ou d'autres appareils automatiques utilisés pour calculer les prix des services.

Nous disposons d'un Organisme de contrôle interne pour la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Il est chargé de veiller au respect de la réglementation interne et externe applicable en la matière. Son activité est périodiquement auditee par un expert externe indépendant, conformément aux lois en vigueur.

## 5.10. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Au sein du Groupe TOUS, nous valorisons et encourageons la créativité et l'innovation, c'est pourquoi nous établissons des mesures spécifiques pour protéger et défendre les actifs tels que les marques, les conceptions, les domaines et ceux susceptibles d'être protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle.

Pour garantir cela, nos Collaborateurs doivent suivre les directives suivantes :

- Ne pas copier, reproduire, totalement ou partiellement, des actifs incorporels de tiers sans l'autorisation écrite préalable de leurs propriétaires légitimes.
- Éviter de transformer, de modifier, d'importer ou de distribuer des actifs de tiers sans autorisation expresse.
- Vérifier que les fournisseurs apportent des créations originales et non dérivées d'autres œuvres.
- Ne pas utiliser de matériel tiers sans s'assurer que l'entreprise dispose des droits nécessaires ou des autorisations pertinentes.

- D'autre part, il est important d'accorder une attention particulière aux contenus et programmes téléchargés sur Internet, qui doivent disposer de la licence appropriée du titulaire des droits de propriété intellectuelle, même s'ils sont obtenus via des moteurs de recherche. Tous les programmes installés sur les appareils du Groupe TOUS doivent disposer de la licence d'utilisation correspondante.

Il est essentiel de rappeler que la propriété intellectuelle et industrielle générée dans le cadre de l'activité exercée pour le Groupe TOUS est la propriété exclusive de l'entreprise.



## 5.11. SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Tous les Collaborateurs du Groupe TOUS doivent respecter le règlement relatif à l'utilisation des moyens technologiques, réglementant l'utilisation des appareils d'entreprise, du courrier électronique professionnel, de l'accès à Internet et autres dispositifs similaires, sans qu'il puisse y avoir une utilisation inappropriée de ceux-ci qui pourrait affecter la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authenticité et la légalité des informations de l'entreprise.

Conformément audit règlement intérieur, la destruction, l'altération, la désactivation ou l'endommagement, de quelque forme que ce soit, des données, programmes ou documents électroniques du Groupe ou de tiers sont expressément interdits. De même, il est interdit aux Collaborateurs d'accéder sans autorisation aux ordinateurs et systèmes informatiques d'autrui, d'utiliser, de télécharger ou d'installer des logiciels non autorisés par le Groupe, ainsi que de modifier des appareils ou d'installer des programmes qui ne font pas partie de la suite d'applications installée.

À titre d'exemple, certains des comportements qui, entre autres, seraient interdits par le Groupe TOUS sont répertoriés ci-dessous :

- Diffusion de virus ou de programmes pouvant causer des dommages à des biens matériels ou immatériels.
- Extraction non autorisée d'informations internes en dehors du réseau de l'entreprise ou des systèmes autorisés.
- Attaques par déni de service.
- Manipulation d'enchères électroniques.
- Escroqueries électroniques, notamment phishing, pharming, et tout type de tromperie basée sur l'utilisation des technologies de l'information ou de l'ingénierie sociale.
- Diffusion de rumeurs, critiques et boycotts sur Internet et les réseaux sociaux, notamment retweets et transmission de messages de toute nature.
- Enregistrement de domaine en utilisant des marques et des noms de sociétés tiers.

## 5.12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Nous nous engageons à protéger l'environnement, en nous concentrant sur la consommation efficace des ressources et la réduction de l'impact environnemental décrit en détail dans la **Politique de durabilité**.

Pour assurer la matérialisation de cet engagement, il est essentiel que tous nos Collaborateurs agissent de manière responsable envers l'utilisation des ressources, la conservation de l'environnement naturel et la promotion de pratiques durables. C'est-à-dire :

- Promouvoir la mise en place de contrôles pour gérer les rejets, les émissions de gaz, le bruit, les vibrations, les déchets et autres polluants qui menacent l'environnement, garantissant ainsi un fonctionnement respectueux et durable.
- Soumettre les projets susceptibles d'affecter l'environnement à des évaluations d'impact.

De même, nous promouvons l'utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement, en établissant des contrôles sur toute activité ou tout produit pouvant présenter, directement ou indirectement, un risque pour la sécurité collective et/ou la santé publique.



## 5.13. RESPECT DES NORMES D'URBANISATION

Le Groupe TOUS maintient le strict respect de toutes les normes légales ou réglementaires applicables en matière d'urbanisme. Nous fondons la gestion de nos propriétés, de nos opérations immobilières et de nos initiatives de construction et de rénovation sur le respect du régime d'urbanisation et des réglementations qui le régissent.

En ce sens, nos Collaborateurs doivent suivre les directives suivantes :

- Ne pas favoriser la réalisation d'une construction, démolition, rénovation, restauration, etc., sans avoir préalablement obtenu les licences et autorisations correspondantes.
- S'abstenir d'effectuer des travaux d'urbanisation, de construction ou d'édification non autorisés sur des terrains destinés à des routes, des espaces verts, des biens du domaine public ou des lieux dont la richesse paysagère, écologique, artistique, historique ou culturelle est légalement ou administrativement reconnue, ou qui ont été considérés comme devant bénéficier d'une protection particulière pour les mêmes raisons.

De plus, nous veillons à ce que nos initiatives respectent les réglementations urbanistiques en vigueur et soient conformes à toutes les exigences légales et administratives nécessaires.

# 6. CONFORMITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE DU CODE D'ÉTHIQUE

Notre Code d'éthique représente le point culminant de notre conformité réglementaire en interne. Il constitue l'un des piliers fondamentaux de notre Modèle de conformité qui est détaillé dans notre **Politique de conformité**. Il a pour objectif de prévenir, de détecter, de surveiller et de réagir face aux risques de non-conformité réglementaire pouvant survenir dans le cadre de nos activités.

Il est donc crucial et essentiel que nous connaissons et respectons notre Code d'éthique dans l'exercice de nos activités. En tant qu'équipe, nous nous y engageons.

**Le Comité d'éthique et de conformité du Groupe** assume la responsabilité de la diffusion interne et externe du Code d'éthique, ainsi que de la supervision et du contrôle de son respect par les Collaborateurs. Dans ce sens :

La **diffusion** du Code d'éthique afin que les Collaborateurs le connaissent se traduit par sa publication sur le site Internet de l'entreprise, sa mise à disposition sur l'Intranet, son inclusion dans les annexes contractuelles, l'émission de communications corporatives périodiques et la conception d'affiches, entre autres.

La **formation** sur le contenu du Code d'éthique est incluse dans le plan de formation annuel du Groupe TOUS, intégrée dans le pack de bienvenue des nouveaux employés. Des mises à jour de ce dernier sont effectuées périodiquement en fonction des niveaux organisationnels.

La **promotion** des principes du Code d'éthique doit être encouragée par les différents niveaux du modèle de gouvernance de TOUS, du conseil d'administration, à l'équipe de direction en passant par toutes les équipes des différents domaines et secteurs d'activité.

Les Collaborateurs qui font actuellement partie du Groupe, ainsi que ceux nouvellement incorporés, acceptent et adhèrent expressément à ce Code d'éthique, qui fait partie des contrats de travail respectifs.

Le Comité d'éthique et de conformité examine également que les contrôles nécessaires sont effectués pour vérifier que les dispositions du Code d'éthique sont respectées, en effectuant, le cas échéant, les **mises à jour et les propositions d'amélioration opportunes**. En outre, il informe périodiquement l'organe administratif du Groupe TOUS ou, le cas échéant, les commissions déléguées compétentes, du degré de conformité et des éventuelles non-conformités détectées.

# 7. CANAL ÉTHIQUE

Tous nos Collaborateurs doivent signaler quelconque non-conformité ou irrégularité pouvant survenir au sein ou à l'extérieur de l'organisation. C'est pourquoi le Groupe TOUS met à votre disposition un mécanisme de signalement qui permet de communiquer, de manière confidentielle, anonyme et avec toutes les garanties, les activités ou comportements potentiellement irréguliers pouvant impliquer une violation des réglementations et/ou du Code d'éthique du Groupe.

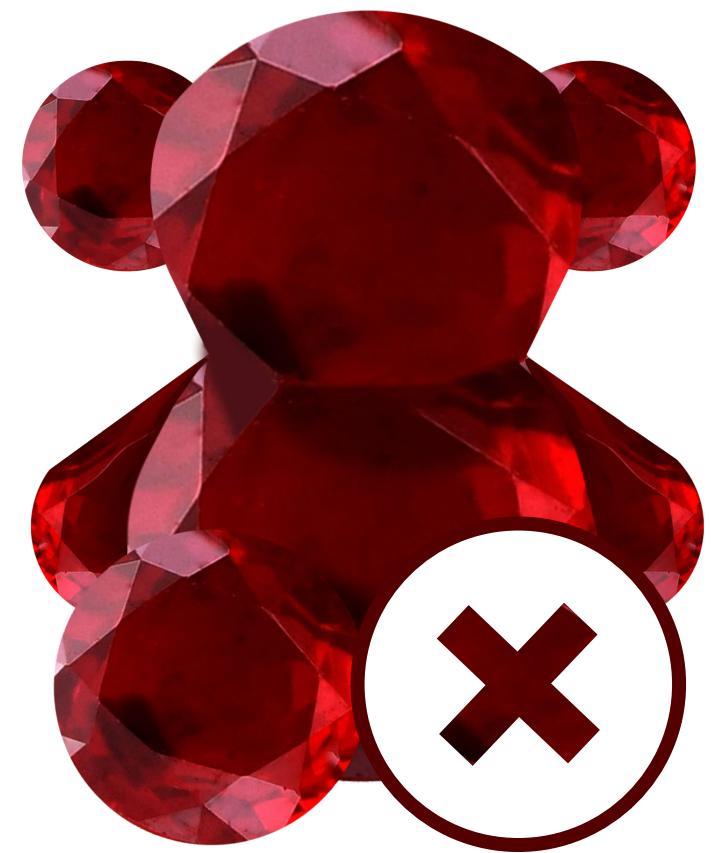
En interne, ce mécanisme est appelé « **Canal éthique** ». Il répond aux exigences établies par la réglementation applicable en la matière. Il est géré par le responsable du système d'information interne (membre du Comité d'éthique et de conformité du Groupe TOUS) qui répondra aux communications reçues et, le cas échéant, enquêtera sur d'éventuelles violations du Code d'éthique, selon des paramètres stricts d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité.

Les communications peuvent être envoyées par écrit ou à l'oral, ou les deux, par les moyens suivants :

- **Canal en ligne** (de préférence) :  
<https://tous.ethicalchannel.app/>
- **Canal téléphonique** : +34 93 878 4444, pendant les heures de travail du Siège.
- **Canal postal** : Carretera de Vic El Guix, Km 3 · 08243 Manresa (Barcelone) Espagne.
- **Réunion en tête à tête**, à la demande de l'informateur aux adresses précédentes, dans un délai maximum de sept (7) jours.

Le règlement du Canal éthique du Groupe TOUS est inclus dans la **Procédure de gestion des informations reçues sur le Canal éthique** (disponible sur la plateforme prévue à cet effet), qui, en plus de préserver au maximum la confidentialité des informations, garantit l'absence d'éventuels conflits d'intérêts, ainsi que de représailles, à condition qu'il soit utilisé de bonne foi. Les accusations fausses ou infondées, ou le manque de coopération dans une enquête sur tout non-respect seront considérés comme une violation grave du présent Code et pourront donner lieu, le cas échéant, à l'adoption de mesures disciplinaires appropriées.

# 8. NON-RESPECT ET RÉGIME DE SANCTIONS



Le non-respect du Code d'éthique du Groupe TOUS ou de la réglementation sur laquelle son élaboration est basée constituera une violation du règlement intérieur de l'organisation, dont la gravité et, le cas échéant, la sanction seront déterminées conformément aux dispositions de la réglementation du travail de référence, sans préjudice des sanctions administratives ou pénales qui pourraient être applicables.

La décision sur les sanctions ou mesures disciplinaires à adopter dans chaque cas appartient au Comité d'éthique et de conformité du Groupe TOUS, après enquête sur les faits portés à sa connaissance. L'application et l'exécution de la sanction convenue seront menées par la direction du service People, Culture & Organization, conformément au régime de sanction prévu dans la convention collective en vigueur et dans le statut des travailleurs.

# 9. CONTACT

Pour toute question ou demande concernant l'application du Code d'éthique, n'hésitez pas à contacter l'Espace Conformité du Groupe TOUS, à l'adresse e-mail :  
[compliance@tous.com](mailto:compliance@tous.com)

# 10. APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Code d'éthique du Groupe TOUS a été approuvé par le Conseil d'administration de la société mère du Groupe lors de sa réunion du 22 juillet 2015, puis révisé et, le cas échéant, périodiquement mis à jour jusqu'à la version actuelle et la plus récente approuvée à ce jour, le 15 mai 2024.



**TOUS.COM**